



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 février 2017

« Action culturelle et langue française » : nouvelle édition de l'appel à projets, doté de 1M€

Pratiquer une discipline artistique, être au contact des œuvres, participer à des activités culturelles sont autant de moyens pour manier et s'approprier une langue, dont la maîtrise favorise en retour l'accès à la culture dans son ensemble.

Aussi, et en raison du succès de l'appel à projets national « Action culturelle et langue française », lancé en juin 2015* dans la suite du Comité interministériel à l'égalité et la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015, la ministre de la Culture et de la Communication a décidé de reconduire cette opération en 2017.

Cet appel à projets doit permettre, à travers des expériences de pratiques artistiques et culturelles, de renforcer les capacités d'expression en français. Il s'adresse en particulier aux jeunes en situation de fragilité linguistique dans les activités hors temps scolaire, aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et sans emploi, aux personnes pour lesquelles le français n'est pas une langue maternelle, aux personnes en situation d'illettrisme, aux personnes détenues ainsi qu'aux jeunes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse.

Deux grands types de projets sont susceptibles d'être soutenus :

- des projets locaux qui mettent les dispositifs d'action culturelle (lecture publique – bibliothèques, médiathèques –, spectacle vivant, arts de la parole, accès au patrimoine, cinéma, médias et pratiques numériques...) au service de la maîtrise du français pour les publics visés ;
- des projets qui permettent de doter les réseaux de la culture, de l'insertion, de la formation, de la justice, du champ social et socio-éducatif, d'outils de formation ou de kits d'intervention, aisément transposables dans d'autres contextes.

Plusieurs ministères (Intérieur, Justice, Ville, Outre-mer) participent à cette démarche d'intérêt général qui contribue à faire vivre l'article 1 de la loi du 4 août 1994 : « *Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France.* »

L'appel à projets est en ligne sur le site internet du ministère :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Action-culturelle-et-langue-francaise>

*<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Langue-francaise-et-langues-de-France/Actualites/Appel-a-projets-national-2015-L-action-culturelle-au-service-de-la-maitrise-du-francais>

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication

Service de presse

01 40 15 83 31

service-presse@culture.gouv.fr